

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

METASILICATE DE SOUDE PENTAHYDRATE - MED

Version 1.0 Date d'impression 13.04.2022

Date de révision 22.05.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : METASILICATE DE SOUDE PENTAHYDRATE - MED

Nom de la substance : métasilicate de disodium pentahydraté

No.-Index : 014-010-00-8 No.-CAS : 10213-79-3 No.-CE : 229-912-9

No. enr. REACH EU : 01-2119449811-37-xxxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

: Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une

vision globale des usages identifiés.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été

identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Brenntag Schweizerhall AG

Elsässerstrasse 231 CH 4002 Basel

 Téléphone
 : +41 (0)58 344 80 00

 Téléfax
 : +41 (0)58 344 82 08

 Adresse e-mail
 : doku@brenntag.ch

Personne : Abteilung Produktsicherheit

responsable/émettrice

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique

CH-8032 ZÜRICH

Tel.: +41 (0) 44 251 51 51

Numéro de cas d'urgence national: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008



RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Catégorie 1		H290
Corrosion cutanée	Catégorie 1B		H314
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3	Système respiratoire	H335

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Dangers physico-

chimiques

Se référer à la section 9/10 pour les informations

physicochimiques.

Effets potentiels sur

l'environnement

Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :





Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de

graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Prévention : P260 Ne pas respirer les poussières ou

brouillards.

P280 Porter des gants de protection/ des

vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

Intervention : P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la

bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA



PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

EN CAS D'INHALATION: Transporter P304 + P340 + P310 la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/un médecin.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES

YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

métasilicate de disodium pentahydraté

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

				ification CE) No 1272/2008)
Com	posants dangereux	Concentration [%]	Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger
métasilicate	de disodium pentahydraté			
NoIndex NoCAS NoCE No. enr. REACH EU	: 014-010-00-8 : 10213-79-3 : 229-912-9 : 01-2119449811-37-xxxx	100	Met. Corr.1 Skin Corr.1B STOT SE3	H290 H314 H335

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.



En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Consulter un médecin en

cas d'indisposition. Respiration artificielle en cas de respiration

irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas de perte de

conscience tourner la personne sur le côté.

En cas de contact avec la

peau

: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon. Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec

les yeux

: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Si possible, consulter les

urgences ophtalmiques.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne

jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS

faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

Protection des secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à

utiliser les vêtements de protection recommandés.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les

effets pour la santé et les symptômes.

Effets : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus. En cas

d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac. Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les

effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction

inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre

l'incendie

Une combustion incomplète peut provoquer la formation de

produits de pyrolyse toxiques.

Produits de combustion

dangereux

La formation de fumées caustiques est possible. Oxydes de

silicium, Oxydes de sodium



5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des

pompiers

Méthodes spécifiques

d'extinction

Conseils supplémentaires :

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome. Porter un vêtement de protection adéquat

(combinaison complète de protection)

Contenir la fumée avec de l'eau vaporisée.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Tenir à distance les personnes non protégées. Utiliser un

équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas

respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

: Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les

égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de

confinement et de

nettoyage

: Utiliser un équipement de manutention mécanique. Conserver

dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Information : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations

supplémentaire relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.

Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.

Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé. Éviter la formation d'aérosols.

Mesures d'hygiène

: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

aires de stockage et les

conteneurs

Exigences concernant les : Conserver dans le conteneur d'origine.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Classe de feu : incombustible

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Conserver dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux

pour animaux.

Classe de stockage

(Allemagne)

: 8B Matières dangereuses corrosives, non-combustibles

Matériaux d'emballage

appropriés

: Acier inoxydable, Polyéthylène, Polypropylène, polychlorure de

vinyle (PVC)

Matériaux d'emballage

inappropriés

: , Zinc. Aluminium, cuivre, Etain, alliages

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une

vision globale des usages identifiés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle



METASILICATE DE SOUDE PENTAHYDRATE - MED

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Information : Ne contient pas de substances avec des valeurs limites

(supplémentaire) d'exposition professionnelle.

Composant: métasilicate de disodium pentahydraté No.-CAS 10213-79-3

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 6,22 mg/m3

substance anhydre

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec : 1,49 mg/kg p.c./jour

la peau

substance anhydre

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, : 1,55 mg/m3

Inhalation

substance anhydre

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact : 0,74 mg/kg p.c./jour

avec la peau substance anhydre

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, : 0,74 mg/kg p.c./jour

Ingestion

substance anhydre

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce : 7,5 mg/l

substance anhydre

Eau de mer : 1 mg/l

substance anhydre

Libérations intermittentes : 7,5 mg/l

substance anhydre

STP : 1000 mg/l

substance anhydre

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.



Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils : En cas d'exposition faible ou de courte durée utiliser un filtre

respiratoire.

En cas d'exposition intense ou durable utiliser un appareil de

respiration indépendant de l'air ambiant. Protection respiratoire conforme à EN 141.

Type de filtre recommandé: P

Protection des mains

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que

le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des

premières traces d'usure.

Matériel : PVC

Matériel : Gants en caoutchouc

Matériel : Gants en latex

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de protection

Écran facial

Protection de la peau et du corps

Conseils : Vêtements étanches

Tablier résistant aux produits chimiques

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : solide

Couleur : blanc



METASILICATE DE SOUDE PENTAHYDRATE - MED

Odeur : inodore

Seuil olfactif : Non applicable

pH : 12 (1 %)alcalin

Point/intervalle de fusion : env. 72 °C

Point d'ébullition : Non applicable

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable

Pression de vapeur : Non applicable

Densité de vapeur relative : Non applicable

Densité relative : Donnée non disponible

Hydrosolubilité : soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité : Non applicable

Décomposition thermique : Non applicable

Viscosité, dynamique : Non applicable

Viscosité, cinématique : Non applicable

Explosibilité : Non applicable

Propriétés comburantes : Non applicable

9.2. Autres informations

Masse volumique apparente : 850 - 1.050 kg/m3 Corrosion pour les métaux : Corrosif pour les métaux

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils : Pas de décomposition en utilisation conforme.



FR

METASILICATE DE SOUDE PENTAHYDRATE - MED

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Corrosif(ve) au contact avec des métaux hygroscopique

Réaction exothermique avec les acides. Dégage de

l'hydrogène en présence de métaux.

10.4. Conditions à éviter

Décomposition thermique : Non applicable

10.5. Matières incompatibles

800000000642 / Version 1.0

Matières à éviter : Éviter l'humidité. Zinc. Aluminium, Cuivre, Etain. Alliages

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de : Oxydes de sodium, Oxydes De Silicium

décomposition dangereux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Composant:	métasilicate de disodium pentahydraté	NoCAS 10213-79-3			
	Toxicité aiguë				
	Oral(e)				
DL50	: 1152 - 1349 mg/kg (Rat, mâle et femelle appliquée)Cause les brûlures sérieuses vomissant, douleurs dans l'estomac, pro endommager les reins. La brûlure peut s seulement un peu ont été avalés.	avec les douleurs graves, bablement caler et			
	Inhalation				
CL50	 > 2,06 g/m3 (Rat; 4 h) (Méthode US-EPA des douleurs dans le système respiratoir difficulté dans la respiration. Risque d'œe concentration élevée. substance anhydre 	e, éternuement, toux et			
	Dermale				
DL50	: > 5000 mg/kg (Rat) (EPA OPPTS 870.12 dermale))substance anhydre	200 (Toxicité aigüe			
	Irritation				

10/18



METASILICATE DE SOUDE PENTAHYDRATE - MED

Peau

Résultat : effets corrosifs (Lapin) (OCDE ligne directrice 404)Peut causer des

brûlures avec la douleur, la rougeur et les blessures.

Yeux

Résultat : effets corrosifs (Lapin)

Sensibilisation

Résultat : Aucun effet de sensibilisation connu.

Effets CMR

Propriétés CMR

Cancérogénicité : Aucun effet carcinogène démontré.

Mutagénicité : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes

Tératogénicité : On ne le considère pas comme tératogène.

Toxicité pour la reproduction

: Il n'est pas considéré toxique pour la reproduction.

Tératogénicité

NOAEL Maternell : 12,5 mg/kg p.c./jour

Maternelle NOAEL

> 200 mg/kg p.c./jour

Développement

(Souris)(Oral(e))valoir pour la substance anhydre

Toxicité pour la reproduction

NOAEL Mère > 159 mg/kg p.c./jour

(Rat, Sprague-Dawley, femelle)(Oral(e))(Aucune directive n'a été

appliquée)valoir pour la substance anhydre

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

Inhalation : Organes cibles: Système respiratoirePeut irriter les voies

respiratoires.

Exposition répétée



METASILICATE DE SOUDE PENTAHYDRATE - MED

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Autres propriétés toxiques

Toxicité à dose répétée

NOAEL : 227 mg/kg p.c./jour

(Rat)(Oral(e))

NOAEL : 260 mg/kg p.c./jour

(Souris)(Oral(e))

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration,

Information supplémentaire

Autres informations toxicologiques

En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant:	métasilicate de disodium pentahydraté	NoCAS 10213-79-3
	Toxicité aiguë	
	Poisson	
CL50	: 210 mg/l (Danio rerio (poisson zèbre); 96 statique; ISO 7346/1)valoir pour la subst	
T	oxicité pour la daphnie et les autres invertébrés a	quatiques
CE50	: 1.700 mg/l (Daphnia magna (Grande dap statique; Directive 67/548/CEE, Annexe substance anhydre	
	algue	



METASILICATE DE SOUDE PENTAHYDRATE - MED

CE50 : > 345,4 mg/l (Scenedesmus subspicatus; 72 h) (Fin: Taux de

croissance; DIN 38412) valoir pour la substance anhydre

CE50 207 mg/l (Scenedesmus subspicatus; 72 h) (Fin: Biomasse; DIN

38412) valoir pour la substance anhydre

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant:	métasilicate de disodium pentahydraté	NoCAS 10213-79-3	
	Persistance et dégradabilité		
	Persistance		
Résultat	: Donnée non disponible		
	Biodégradabilité		
Résultat	: Les méthodes pour déterminer la biodé	gradabilité ne s'appliquent	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant:	métasilicate de disodium pentahydraté	NoCAS 10213-79-3
	Bioaccumulation	

pas aux substances inorganiques.

Résultat : Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Composant:	métasilicate de disodium pentahydraté	NoCAS 10213-79-3
	Mobilité	

Eau : Le produit est soluble dans l' eau.

Air : non volatile

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant:	métasilicate de disodium pentahydraté	NoCAS 10213-79-3
	Résultats des évaluations PBT et vPvB	

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH

ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

12.6. Autres effets néfastes

Données pour le produit



METASILICATE DE SOUDE PENTAHYDRATE - MED

Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Effets nocifs sur les organismes aquatiques par déplacement de la

valeur du pH.

Composant: métasilicate de disodium pentahydraté No.-CAS 10213-79-3

Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise.

Une élimination comme déchet spécial est nécessaire

conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit

de pénétrer dans les égouts. Contacter les services

d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi

complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations

locales.

Numéro européen

d'élimination des déchets

Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait

l'utilisateur permet cette attribution.

Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

3253

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : TRIOXOSILICATE DE DISODIUM RID : TRIOXOSILICATE DE DISODIUM IMDG : DISODIUM TRIOXOSILICATE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 8

(Étiquettes; Code de classification; Numéro 8; C6; 80; (E)

d'identification du danger; Code de

restriction en tunnels)



METASILICATE DE SOUDE PENTAHYDRATE - MED

RID-Classe : 8

(Étiquettes; Code de classification; Numéro 8; C6; 80

d'identification du danger)

IMDG-Classe : 8

(Étiquettes; No EMS) 8; F-A, S-B

14.4. Groupe d'emballage

ADR : III RID : III IMDG : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR : non Dangereux pour l'environnement selon RID : non Polluant marin selon le code IMDG : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Données pour le produit

CPID : 326569-91

Seuils quantitatifs OPAM : 20.000 kg (2015 détermineé par RS814.012 Ann. 1 ch. 4)

Composant: métasilicate de disodium pentahydraté No.-CAS 10213-79-3

UE. Règlement UE n ° 649/2012 concernant les

exportations et

importations de produits chimiques dangereux : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

EU. REACH, Annexe : ; XVII, Restrictions applicables à la

fabrication, à la mise sur

: ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.



Numéro de notification

METASILICATE DE SOUDE PENTAHYDRATE - MED

le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

État actuel de notification

Source réglementaire

métasilicate de disodium pentahydraté:

INV (CN)	OUI		
ENCS (JP)	OUI	(1)-508	
ISHL (JP)	OUI	(1)-508	
PICCS (PH)	OUI		
AICS	OUI		
DSL	OUI		
INV (CN)	OUI		
ENCS (JP)	OUI	(1)-508	
IOLII (ÎD)	OUI	(4) Γ 00	

ISHL (JP) OUI (1)-508 NZ CLSC OUI

Notification

TSCA OUI

 EINECS
 OUI
 229-912-9

 KECI (KR)
 OUI
 KE-12354

PICCS (PH) OUI

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Abréviations et acronymes

AU AIICL Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC)

FBC facteur de bioconcentration

DBO demande biochimique en oxygène

CAS Chemical Abstracts Service

CLP classification, étiquetage et emballage

CMR cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction

DCO demande chimique en oxygène

DNEL dose dérivée sans effet

DSL Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure



des substances

EINECS Inventaire européen des substances chimiques commerciales

existantes

ELINCS liste européenne des substances chimiques notifiées

ENCS (JP) Japon. Liste des lois Kashin-Hou

SGH système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des

produits chimiques

IECSC Chine. Inventaire des substances chimiques existantes
INSQ Mexique. Inventaire national des substances chimiques
ISHL (JP) Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé au travail
KECI (KR) Corée. Inventaire des produits chimiques existants

CL50 concentration létale médiane

LOAEC concentration minimale avec effet nocif observé

LOAEL dose minimale avec effet nocif observé

dose minimale avec effet observé

NDSL Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure

des substances

NLP ne figure plus sur la liste des polymèresNOAEC concentration sans effet nocif observé

NOAEL dose sans effet nocif observé

NOEC concentration sans effet observé

NOEL dose sans effet observé

NZIOC Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

Information supplémentaire

Les principales références

bibliographiques et sources de données

Méthodes usitées pour

pour créer la présente fiche de données de sécurité.

La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de

Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées

Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence

la combinaison de méthodes de calcul et si possible de

données de test.

Informations de

la classification

formation

Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les

conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.

Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données

de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être



considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.